

Groupe PS, GT Coopération au développement

Thèses sur les questions actuelles de coopération au développement

La coopération au développement, ou plus précisément les programmes suisses à l'étranger reconnus par l'OCDE comme une aide publique au développement, feront l'objet de multiples discussions au parlement fédéral courant 2007. Le Conseil fédéral présentera six crédits cadres et quatre rapports. En mars, il se prononcera sur un rapport et deux motions de la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-E). L'OCDE a également rendu des recommandations importantes avec le Rapport d'Examen par les pairs 2005. En Outre, d'autres rapports du Contrôle administratif parlementaire et du Contrôle fédéral des finances sont disponibles.¹

Le groupe PS les évalue par rapport à la Constitution fédérale, dont l'article 54 al. 2 engage le Confédération à « lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Or la coopération au développement peut largement contribuer à la réalisation de ces objectifs de politique étrangère. Dans le présent document de thèses, le groupe PS prend position sans prétendre à l'exhaustivité sur cinq questions politiques d'actualité – questions institutionnelles notamment - dans l'optique des messages, rapports et recommandations évoqués. Un argumentaire qui tient davantage compte du point de vue des partenaires du sud et de l'Est et qui fournit des réponses politiques au défi fondamental de la coopération au développement est encore en cours d'élaboration. (cf. les mots-clés pour un argumentaire en annexe).

1. La définition de grands axes géographiques et thématiques est indispensable pour la coopération au développement. Les objectifs doivent être une action créative sur les systèmes ou du moins sur les sous-systèmes dans les Etats et régions partenaires ainsi que l'acquisition du statut de leader sur certains thèmes. La DDC et le SECO sont en bonne voie. Le groupe PS rejette la motion 06.3667 de la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG –E) intitulée « Concentration thématique et géographique ».

L'aide de la Suisse aux pays du Sud s'étend aujourd'hui à 17 pays prioritaires. Après le désengagement prévu de l'Equateur et la réduction de son activité en Inde et au Bhoutan d'ici 2010, la Suisse sera encore active dans 14 pays prioritaires.² Près des deux tiers de l'aide bilatérale aux pays du Sud disparaîtront ainsi. La Suisse va en outre mener des programmes spéciaux dans 8 régions du Sud.³ L'aide aux pays de l'Est se concentrera à l'avenir sur 5 pays prioritaires et 2 régions prioritaires.⁴

1 Les messages, rapports et prises de position en suspens auprès des chambres sont énoncés plus bas à partir de la page 2.

2 Notamment 7 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, Mozambique, Tanzanie), 3 pays d'Amérique Latine (Bolivie, Pérou, Nicaragua/Amérique Centrale) et 3 pays asiatiques (Népal, Pakistan, Vietnam / Mékong). La DDC a annoncé le désengagement de l'Equateur et la réduction au Bhoutan et en Inde prévus d'ici 2010 à l'occasion de sa conférence de presse annuelle du 17 janvier 2007.

3 En particulier en Cisjordanie/dans la Bande de Gaza, en Afrique australe / région des grands lacs, à Madagascar, à Cuba, en Corée du Nord, en Mongolie et en Afghanistan.

4 Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, Macédoine, Ukraine, Caucase du Sud et Asie centrale.

Le groupe PS juge cette définition de grands axes géopolitiques équilibrée, fondée et juste pour des raisons liées à la politique de développement et étrangère :

- Les engagements de haute qualité historiques et les relations fiables avec les partenaires revêtent une grande importance sur le plan de la politique de développement et de la politique étrangère. En Tanzanie, la Suisse a accédé à la présidence du groupe de 14 Etats donateurs qui fournissent une aide budgétaire générale dans ce pays, bien que sa contribution ne soit que de 0.7%. La Suisse préside aussi le groupe des Etats donateurs au Bénin et en Bolivie même si certains donateurs investissent largement plus qu'elle. Au Népal, la Suisse ne peut actuellement jouer un rôle prépondérant dans le processus de paix que parce qu'elle y est un partenaire fiable de la coopération au développement depuis plus de 50 ans. Si un retrait devait malgré tout s'imposer, il faudrait veiller à ce qu'il s'opère en douceur et uniquement en étroite coopération avec les partenaires.
- Il va de soi que la coopération au développement étatique doit avoir pour ambition d'influencer les systèmes ou au moins les sous-systèmes et ce, conjointement avec des partenaires égaux en droits. Il ne saurait être question de créer des îlots de perfection suisse. Il faut bien au contraire susciter un effet de levier et générer le maximum possible de retour sur investissement. Si la qualité est à l'avenant, on peut y parvenir même avec des moyens relativement modestes. Pour pouvoir passer du statut de petit donateur à celui de donateur de poids, la Suisse devrait investir environ 80 millions par Etat. Or si elle veut boxer dans cette catégorie, la Suisse devrait se restreindre à quatre ou cinq pays compte tenu du modeste volume global de ses moyens. Tel ne doit pas être notre objectif.
- L'extension esquissée en termes de pays prioritaire est justifiée par des arguments de politique étrangère de poids. La Suisse est leader au sein de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international d'un groupe électoral comprenant cinq républiques d'Asie Centrale,⁵ la Pologne et la Serbie. La Suisse participe aussi au Pacte de stabilité pour le Sud-Est européen qui a fait ses preuves en tant qu'outil politique de prévention des crises et a mobilisé des aides massives pour cette région depuis sa création en 1999. Le pacte de stabilité est indispensable pour coordonner les activités soutenues par les bailleurs de fonds régionaux et pour développer des stratégies communes pour ces pays qui contribuent à la démocratie, aux droits humains, au développement économique et à la sécurité dans la région. Le leadership d'un groupe électoral au FMI et la possibilité d'influencer le pacte de stabilité sur le plan de la politique extérieure suppose que la Suisse soit présente de manière bilatérale dans les pays concernés et mène des programmes de haute qualité.
- La DDC a également procédé à une analyse de portefeuille thématique. Le résultat s'est traduit par une liste contraignante de dix thèmes et deux thèmes transversaux⁶. Le groupe PS salue ces efforts de la DDC visant à constituer des thèmes prioritaires. L'objectif doit être le leadership dans des thèmes choisis de la politique de développement et l'acquisition du savoir-faire nécessaire sur les autres thèmes. C'est bien plus efficace et cela renforce le contrôle politique. Le principe : Chaque compétence est une compétence acquise. La poursuite et la réalisation de cet objectif est une décision purement politique comme l'indique par exemple la force de l'Institut tropique suisse qui se situe pourtant fort loin des Tropiques.

5 Azerbaïdjan, République du Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan.

6 Pour la liste des thèmes, voir http://162.23.39.120/dezaweb/ressources/resource_en_93458.pdf

2. Le groupe PS est favorable à des rapports équilibrés entre une coopération au développement bilatérale et multilatérale. C'est avant tout la coopération bilatérale qui doit à nouveau profiter de la croissance visée.

Le Conseil fédéral a décidé en 2006 de relever progressivement la part de la coopération au développement multilatérale dans le Sud de 33% à 42%. Pour le groupe PS, cela constitue une limite maximale qui ne doit pas être dépassée. La coopération au développement bilatérale, en revanche, n'augmente plus depuis un certain nombre d'années. Dans le cadre du développement visé de la coopération au développement publique, la croissance doit de nouveau profiter en priorité à la coopération bilatérale car elle offre à la Suisse de meilleures possibilités d'influence directe et une plus grande visibilité. Il est évident dans ce contexte que :

- L'engagement bilatéral et l'engagement multilatéral ne doivent pas être joués l'un contre l'autre. La crédibilité d'une participation à des débats multilatéraux dépend de l'existence d'expériences bilatérales intéressantes. La coopération au développement bilatérale profite pour sa part de la participation qualifiée de la Suisse aux forums multilatéraux correspondants. A la fois la coopération bilatérale et la coopération multilatérale sont nécessaires.
- La légère augmentation de la part multilatérale décidée par le Conseil fédéral est défendable. Cependant, la coopération multilatérale laisse peu de place à la fixation de priorités. La Suisse doit participer en tant qu'Etat à toutes les organisations multilatérales centrales, que ce soit l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO), le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La Suisse doit également siéger dans des organisations telles que le groupe de la Banque mondiale même si son action et ses structures décisionnelles appellent un certain nombre de critiques. Seule une implication à part entière permet d'exercer une influence. Cela a toutefois son prix.
- L'engagement bilatéral a jusqu'à présent été déterminant pour l'enracinement de la coopération au développement sur le plan intérieur. En revanche, cela ne justifie pas que l'on se concentre uniquement sur la coopération bilatérale au développement. Il faut au contraire redoubler d'efforts pour faire mieux connaître et faire prendre conscience de la haute valeur de la coopération au développement multilatérale au Parlement et à l'opinion publique.

3. Les oeuvres suisses d'entraide et plus généralement les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important, voire indispensable, dans la coopération au développement. Le groupe PS salue la récente formulation d'une stratégie par rapport aux ONG par la DDC en concertation avec les oeuvres suisses d'entraide. Elles doivent davantage faire face aux défis résultant de l'intensification de la concurrence internationale.

Aujourd'hui, un tiers environ de la coopération bilatérale avec les pays du Sud est versée à ou transite par des organisations non gouvernementales (ONG) suisses. Ces oeuvres d'entraide jouent aussi un rôle important dans la coopération au développement bilatérale avec les pays de l'Est. Pour le groupe PS, il est indispensable que les oeuvres d'entraide Suisse continuent d'occuper une position solide dans la coopération bilatérale avec le Sud et l'Est. Elles font un travail indispensable de tissage de réseaux en partenariat sur le terrain, appuient notamment les groupes de populations marginalisés (pauvres, minorités, femmes)

et fournissent en général une aide directe et efficace. Du fait de leur dépendance des dons, elles sont en outre régulièrement contraintes de repenser leurs objectifs et de rendre compte à l'opinion publique. Ce faisant, elles contribuent à enraciner la coopération au développement au sein de la population et à renforcer la crédibilité, la capacité d'innovation ainsi que l'efficacité du travail accompli.

Pour cette raison, le groupe PS rejette la visée sous-jacente des différents rapports du Contrôle financier fédéral et du Contrôle administratif parlementaire qui, avec leur devise « plus de concurrence dans l'attribution » cherchent à détruire des rapports de travail bien rodés et fiables entre la DDC, le Seco et les ONG suisses.

Le groupe PS reconnaît dans le même temps que l'objectif ne peut pas être de placer les ONG suisses sous protection au titre du patrimoine et de se fermer à la concurrence internationale pour les mandats de développement. Les oeuvres d'entraide suisses doivent au contraire intensifier leurs efforts visant à décrocher des mandats d'organisations de développement internationales et d'agences de développement d'autres pays mais aussi intégrer davantage l'aide bilatérale à l'aide multilatérale. Il existe aussi de bons arguments en faveur d'une meilleure prise en considération des ONG du Sud ou de l'Est par la DDC et le Seco. Cependant, il reste encore des questions ouvertes sur ce plan qu'il faut discuter et résoudre avec les parties prenantes.

4. La qualité du travail d'une agence de développement s'accroît quand elle dispose d'une marge de manœuvre suffisante dans son activité opérationnelle. En principe, le groupe PS ne dénonce pas un contrôle insuffisant de la coopération au développement mais un excès de contrôle à mauvais escient. Il faut globalement des contrôles moins nombreux mais plus ciblés. Le groupe PS rejette la motion 06.3666 « Instruments de conduite stratégique du Conseil fédéral et bases légales » de la CdG-E.

La DDC et le Seco s'appuient aujourd'hui sur la Loi et les messages relatifs aux crédits cadres. Ces textes comprennent des directives stratégiques précises et définissent les objectifs à atteindre. La DDC et le Seco concluent des conventions d'objectifs concrètes avec les prestataires sur cette base. Le fait que la DDC et le SECO disposent d'une marge de négociation avec leurs partenaires représente un avantage comparatif de taille pour la Suisse. En effet, même le rapport de la CdG-E mentionne que la DDC n'est en mesure de répondre rapidement et en souplesse aux événements internationaux, locaux ou de politique intérieure ainsi que de poursuivre ses activités de manière à la fois efficace et ciblée que grâce à son autonomie relative. Si on peut considérer la DCC comme un office novateur et dynamique, c'est avant tout grâce à cette marge de manœuvre. La capacité de saisir rapidement des opportunités concrètes et de conclure des alliances internationales détermine largement l'efficacité et la qualité de la coopération au développement.

Il est donc inconséquent et faux d'exiger l'intervention du Conseil fédéral et du Parlement dans l'activité opérationnelle de la DCC et du Seco tout en se plaignant du gonflement de l'appareil de contrôle. Le groupe PS rejette l'exigence de conclure davantage de conventions d'objectifs. Cela saperait globalement la coopération au développement.

Une autre question qui se pose est de savoir si les instruments politiques permettant au Conseil fédéral et au Parlement de vérifier la réalisation des objectifs annoncés dans les messages sur les crédits cadres existent effectivement. Une nouvelle réflexion s'impose à ce niveau stratégique dans les départements concernés, au Conseil fédéral et au Parlement. Il

faut garantir que la DDC et le Seco utilisent leur marge de manœuvre dans le cadre des garde-fous fixés par le Conseil fédéral et le Parlement.

Le groupe PS rejette radicalement toute intervention du Conseil fédéral et du Parlement dans l'activité opérationnelle de la DCC et du Seco. Tant qu'à faire, ces deux offices n'effectuent pas trop peu mais bien de trop nombreuses évaluations. L'argent doit aller aux Etats partenaires et non contribuer à gonfler encore l'appareil de contrôle. Si les évaluations sont utiles, il faut les cibler sur des questions stratégiques. La coopération au développement requiert des espaces de liberté, y compris dans la politique. Mais si les garde-fous stratégiques sont trop restrictifs, la qualité du travail en pâtit.

Le groupe PS rejette par conséquent une révision à court terme de la Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Il ne faut pas viser la révision de cette loi à court ou à moyen terme mais instituer une loi-cadre complète qui couvre, conformément aux principes directeurs Nord-Sud, tous les instruments de l'engagement international de la Suisse réunis par l'OCDE sous le terme « Aide publique au développement » : La coopération au développement classique, l'aide à l'Est et à la transformation, l'aide au commerce, l'aide humanitaire, la coopération dans l'éducation et la science ainsi que la promotion de la paix civile et le renforcement des droits humains.

Il faudra tenir compte dans ce contexte du fait que l'OCDE regroupe sous la notion « d'aide publique au développement » des champs d'activité très divers qui sont soumis à leurs propres règles et concernent des responsabilités, partenaires et opportunités changeants. Sur les 2,4 milliards de francs que l'OCDE impute aujourd'hui à la Suisse au titre de l'aide publique au développement, la DCC n'est responsable que de la moitié (environ 1,2 milliard) : La dynamique de croissance a été nettement plus importante chez les « autres » services actifs dans l'aide au développement publique qu'à la DCC ces dernières années.

5. La communauté internationale est unanime: Les objectifs de développement du millénaire des Nations Unies ne peuvent être atteints sans augmentation massive des moyens pour l'aide au développement. Le groupe PS demande, comme l'OCDE l'a instamment recommandé à la Suisse, de porter à 0.7% la part du Produit national brut affectée à l'aide publique au développement d'ici 2015 au plus tard.

La commission de politique étrangère du Conseil national soutient la vive recommandation de l'OCDE à la Suisse de porter à 0,7% la part du PNB affectée à la coopération au développement d'ici 2015 au plus tard sous la forme d'un postulat de commission adopté le 30 janvier 2007 à l'occasion de la délibération sur une pétition de la session des jeunes. Le groupe PS soutient cette exigence sans réserve et s'engage, dans une phase intermédiaire, à augmenter cette proposition à 0.56% d'ici 2010 comme les Etats Membres de l'UE des 15 l'ont laissé entrevoir. Dans le même temps, il faut tout mettre en oeuvre pour que la bonne renommée et la haute qualité de la coopération au développement suisse soient préservées et développées.


La prospérité, la sécurité et la démocratie en Suisse dépendent de processus mondiaux. En accentuant la coopération au développement, nous investissons dans notre propre avenir.

Le fossé qui se creuse entre les nantis et les pauvres forme le meilleur terreau pour le terrorisme et la migration. En renforçant la coopération au développement, nous renforçons notre sécurité.

Nos valeurs fondamentales se mesurent à l'action envers les plus pauvres. En accentuant la coopération au développement, nous investissons dans les bases de notre société.

La plupart des Etats ont fortement intensifié leurs efforts ces dernières années pour atteindre les ambitieux objectifs du millénaire. En renforçant sa coopération au développement, la Suisse assume sa part du fardeau international.

L'histoire de la coopération au développement reste un succès malgré tous les revers. La coopération est certes loin de pouvoir résoudre tous les problèmes globaux mais, sans elle, aucun des problèmes globaux ne pourrait être résolu. Le Conseil fédéral, la CCD et le Seco sont invités à démontrer davantage l'utilité directe et l'efficacité de la coopération au développement.



Annexe: Mots-clés pour un argumentaire en faveur du renforcement de la coopération au développement

1. Pourquoi faire de la coopération au développement ?
 - a. Interdépendance : la prospérité, la sécurité et la démocratie en Suisse dépendent de processus mondiaux.
 - b. Prévention des conflits : le fossé qui se creuse entre les nantis et les pauvres forme le meilleur terreau pour le terrorisme et la migration.
 - c. Solidarité : Nos valeurs fondamentales se mesurent à l'action envers les plus pauvres.
 - d. Politique étrangère : La Suisse doit assumer sa part du fardeau international (Processus de Monterrey, MDG)
2. Quel est le but de la coopération au développement ?
 - a. Lutte contre la pauvreté
 - b. Renforcement du pouvoir des femmes et des salariés notamment (travail décent)
 - c. Renforcement de la démocratie et des droits humains
 - d. Prévention des conflits (prévention générale, reconstruction, maîtrise du passé)
 - e. Renforcement du développement durable / transformation écologique
3. Sur quoi l'aide au développement est-elle impuissante?
 - a. L'aide au développement n'a aucune influence sur les déficits structurels de l'économie mondiale – Aide au développement dans le cadre de la politique étrangère
 - b. Aide au développement et bonne gouvernance – l'aide au développement et le rôle du dialogue politique
 - c. Aide au développement et conflits – limites fluctuantes entre aide au développement, efforts de paix et aide humanitaire
4. A quoi sert la coopération au développement ?
 - a. La success-story de l'aide au développement
 - b. Les échecs et leurs causes – Pourquoi l'Afrique est-elle si pauvre ?
5. Conditions conceptuelles pour une aide au développement efficace
6. Conditions institutionnelles et politiques d'une aide au développement réussie
 - a. Gestion stratégique et cohérence de la coopération au développement
 - b. Le rapport entre coopération bilatérale et multilatérale
 - c. Pays prioritaires et grands thèmes
 - d. Le rôle des ONG
7. Synthèse

La coopération au développement en 2007 dans les Chambres fédérales

Six messages du Conseil fédéral en suspens

Crédit cadre aide humanitaire, 2007-2010 Message 06.095 du 29 novembre 2006 concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération.

Agenda prévisionnel: Session de printemps du CE, session d'été du CN.

Quatrième crédit-cadre Est 2007-2010: Message 06.099 du 15 décembre 2006 sur la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI

Agenda prévisionnel : Session de printemps du CE, session d'été du CN.

Crédit-cadre Cohésion, 2007 – 2016: Message 06.100 du 15 décembre 2006 sur la contribution de la Suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Agenda prévisionnel : Session de printemps du CE, session d'été du CN.

La motion 05.3808 Leuthard transmise par le biais des deux chambres établit le lien avec le financement de la coopération au développement. Elle charge le Conseil fédéral de ne pas financer la contribution à la cohésion de la Suisse « au détriment de l'aide publique au développement ».

Crédit-cadre Promotion de la paix 2008 – 2011: Message sur la poursuite des mesures sur la promotion civile de la paix et le renforcement des droits humains 2008-2011.

Annoncé pour le 2^e semestre 2007.

Crédit-cadre Aide aux pays du Sud CCD 2008 – 2011: Message et Crédit cadre sur la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière au profit des pays en voie de développement 2008–2011. Annoncés pour le 2^e semestre 2007.

Crédit-cadre Aide aux pays du Sud SECO 2008 – 2011: Message et crédit cadre sur la poursuite des mesures économiques et de politique commerciale dans la coopération au développement 2008–2012. Annoncé pour le 2^e semestre 2007.

Quatre rapports du Conseil fédéral en suspens

1. **Rapport sur la transparence** dans le classement international de l'aide au développement (en exécution de la Mo. 05.3017 du PRD) annoncé pour le 1^{er} semestre 2007.
2. **Rapport sur les enfants comme groupe ciblé** de la politique de développement (en exécution du Po. Gadiant 05.3747), annoncé pour le 1^{er} semestre 2007.
3. **Rapport sur l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité** de la coopération au développement de la Suisse (en exécution du Po CPE-E 05.3711), annoncé pour le 1^{er} semestre 2007.
4. **Rapport Biens publics globaux** (en exécution du Po Gadiant 02.3625), annoncé pour le 2^e semestre 2007.

Trois documents d'explication ou prises de position en suspens au Conseil fédéral

Le financement de la contribution à la cohésion. Document d'explication du Conseil fédéral, mis à l'ordre du jour de la CF-E du 12 février 2007 et de la CPE-E du 19 février.

L'évolution du quota D'APD au-delà de l'année 2010 Discussion au Conseil fédéral.

Contexte: Vérification des tâches/débats sur le portefeuille. Devrait notamment entrer dans: 28/29 juin 2007 : Séminaire Commission des finances sur la coopération au développement

Prise de position du Conseil fédéral sur le rapport CdG-.E concernant la DDC, Date : fin mars 2007. Les CdG-E et CdG-N en tireront les conclusions le 25 mai. Le Conseil des Etats le fera durant sa session d'été 2007.

Rapport de l'OCDE

OECD, Development Aid Committee. DAC Peer Review Switzerland, Paris 2005 /
OCDE, Comité d'aide au développement. Examen par les pairs – Suisse, Paris 2005
http://www.oecd.org/document/43/0,2340,fr_2649_34603_35106802_1_1_1_1,00.html

Rapport et motions de la Commission de gestion

Cohérence et gestion stratégique des activités de la CCD. Rapport de la commission de gestion du Conseil des Etats du 8 décembre 2006,

<http://www.parlament.ch/f/ko-au-gpk-deza-12-2006.pdf>

Motions de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 8 décembre 2006

Motion 1: Concentration thématique et géographique

<http://www.parlament.ch/f/mm-gpk-anhang-20061208-1.pdf>

Motion 2: Instruments de conduite stratégique du Conseil fédéral et bases légales <http://www.parlament.ch/f/mm-gpk-anhang-20061208-2.pdf>

Rapports du contrôle administratif parlementaire et du contrôle financier fédéral

Cohérence et gestion stratégique des activités de la CCD : Rapport du contrôle administratif parlementaire à l'intention de la CdG-E du 5 avril 2006,

<http://www.parlament.ch/f/ko-au-gpk-deza-12-2006-anhang.pdf>

Recours à des experts dans l'administration fédérale. Rapport du Contrôle administratif parlementaire à l'intention de la Commission de gestion du Conseil des Etats du 16 juin 2006,

<http://www.parlament.ch/f/ko-au-gpk-experten-bundesverwaltung-anhang-pvk.pdf>

Recherche du secteur public fédérale: Evaluation de l'arrangement politico-administratif ainsi que des plans directeurs de recherche et de leur mise en œuvre. Rapport d'expertise de Landert Farago Partner à la demande du contrôle administratif parlementaire du 3 avril 2006,

<http://www.parlament.ch/f/ko-au-gpk-ressortforschung-expertenbericht.pdf>

Mandats donnés par la Direction du Développement et de la Coopération. Contrôle économique par le Contrôle fédéral des finances, octobre 2005.

http://www.efk.admin.ch/pdf/1212_BE_DEZA_Auftragsvergaben_pub_Website.pdf

Résumé en français: http://www.efk.admin.ch/pdf/1212_BE_DEZA_Zusammenfassung_f.pdf

Norwegian Agency for Development Cooperation (Norad)

Development Cooperation in Norway – Objectives and Roles

http://www.norad.no/default.asp?V_ITEM_ID=1210

Evaluation Policy 2006–2010: Oslo: Norad, Septembre 2006

http://www.norad.no/default.asp?V_ITEM_ID=5704

Part 1 Strategic priorities

Part 2 Evaluation Programme 2006–2008

Part 3 Guidelines for Evaluation of Norwegian Development Cooperation

Le GT CD

Agenda

Session d'hiver 2006	Création du GT CD par la présidence du groupe PS
8. janvier 2007	Assemblée constituante du GT CD
29. janvier 2007	Seconde séance du GT CD. Audition de Richard Gerster et d'Adrian Schläpfer.
2. février 2007	Troisième séance du GT CD. Débat sur le document de thèses.
Ensuite:	Le document de thèses est débattu par une délégation du GT CD avec Micheline.
5. Mars 2007, 12.30 – 14.15 h	Andrea présente les thèses du GT CD à la Commission spécialisée Politique étrangère du PS.
6. Mars	<i>Séance de la CdG-E en présence de Micheline.</i>
Mi-mars	<i>Le Conseil fédéral se prononce sur les deux motions de la CdG-E.</i>
20. mars 2007	Andrea présente les thèses du GT CD au groupe.
Après la session de printemps	Elaboration de l'argumentaire prévu en faveur de la coopération au développement publique (voir mots clés)
Session d'été	<i>Les deux motions de la CdG-E sont examinées au Conseil des Etats</i>

Mandat de la présidence du groupe PS au GT CD

- Analyse/examen critique du rapport DDC. Nécessité d'agir potentielle
- Utilité de l'aide au développement : Succès-Déficits, Atouts-Points faibles Position politique du groupe PS

Composition

Direction: Andrea Hämmerle

Coordination: Peter Hug

Membres : Michel Beguelin, André Daguët, Hildegard Fässler, Mario Fehr, Vreni Müller Hemmi, Carlo Sommaruga, Simmonetta Sommaruga.

Experts mis à contribution: Adrian Schläpfer (DDC), Richard Gerster (Gerster Consulting).